

## Jacques Delors, Mémoires

**Légende:** Dans ses Mémoires, Jacques Delors, ancien président de la Commission européenne, évoque les difficultés économiques et politiques de dernière minute lors des négociations, en 1993, d'adhésion de l'Autriche, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède à l'Union européenne.

**Source:** DELORS, Jacques. Mémoires. Paris: Plon, 2004. ISBN 2-259-19292-0.

**Copyright:** (c) Editions Plon

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/jacques\\_delors\\_memoires-fr-f60fd75e-7114-4df6-a0ae-62ed1ba6af0c.html](http://www.cvce.eu/obj/jacques_delors_memoires-fr-f60fd75e-7114-4df6-a0ae-62ed1ba6af0c.html)

**Date de dernière mise à jour:** 22/10/2012

## Jacques Delors, Mémoires

[...]

### Quatre nouveaux candidats

La Commission est sollicitée sur tous les fronts et son président plus encore. Après l'échec qu'elle a connu au Conseil européen de Lisbonne en 1992, elle ne doit pas donner l'impression qu'elle boude et qu'elle ne veut pas aider aux négociations d'élargissement avec l'Autriche, la Finlande, la Norvège et la Suède.

La tâche des négociateurs était facilitée par le fait qu'en se mettant d'accord sur ma proposition d'un espace économique européen, ces quatre pays s'étaient familiarisés avec le fonctionnement du Marché commun. Le traité d'Espace économique entrait précisément en vigueur le 1er janvier 1994, alors que la négociation d'adhésion à l'Union était commencée.

Mais il restait à traiter des politiques communes (agriculture, pêche,...), des actions structurelles (fonds régional, fonds social), des aspects financiers (contribution au budget) et des périodes de transition. Conformément au traité, la Commission avait donné son avis pour chaque demande d'adhésion. Il était positif et abordait les conditions d'une entrée réussie et satisfaisante dans l'Union. C'était le Conseil des Affaires générales, composé par les ministres des Affaires étrangères, qui pilotait la négociation, en donnant ses directives aux responsables de l'Union. Constatant en fin de compte que de nombreux points demeuraient contestés, les ministres découragés me demandèrent de jouer les intermédiaires pour rapprocher les points de vue, quitte à prendre quelques risques personnels.

Le suspense dura quatre jours, du 26 février au 1er mars 1993, date butoir fixée par la présidence grecque. Après bien des allers et retours effectués par moi entre le Conseil et les délégations des candidats, un accord de principe fut obtenu pour trois pays, l'Autriche, la Finlande et la Suède. En revanche, cela bloquait toujours pour la Norvège et il fallut attendre le 30 mars pour avoir un accord global avec les quatre.

J'avais trouvé des solutions de compromis pour la Finlande et la Suède qui souhaitaient que leurs régions défavorisées bénéficient des politiques régionales. Des compromis aussi pour l'Autriche qui ne voulait pas s'ouvrir aux étrangers, concrètement aux Allemands, acheteurs de propriétés dans ses régions les plus touristiques, ou qui voulait absolument limiter le transit des convois de marchandises à travers son territoire.

Imaginez le casse-tête pour trouver des solutions à ces questions et vous comprendrez pourquoi les traités sont complexes. Ont été également réglés de nombreux points liés à la politique agricole commune et au paquet financier. Mais la Norvège ne voulait pas aller plus loin en ce qui concerne les quotas de pêche qu'elle pouvait offrir à ses nouveaux partenaires et notamment à l'Espagne très exigeante sur cette question.

Devant cette impasse, j'imaginai une solution peu orthodoxe : demander à la Russie de nous céder des autorisations de pêche dans la Baltique, de façon à donner satisfaction à l'Espagne. J'avais commencé mes démarches d'approche à Moscou avec un certain succès mais n'eus pas à aller plus loin après le « non » des Norvégiens au référendum d'adhésion, le 28 novembre 1994.

*- Aller chercher les droits à Moscou, c'est inattendu !*

- Le Conseil n'avait pas fait d'objection à cette idée *a priori* farfelue et j'étais heureux d'avoir pu contribuer au dénouement de ces négociations. Tel est, je le rappelle, un des devoirs du président de la Commission : se mettre au service des États membres, sans parti pris pour l'un d'entre eux, afin de les aider à trouver un accord. S'il y réussit, son autorité de président s'en trouve renforcée.

Je ne terminerai pas ce chapitre sans une allusion à la politique étrangère et de sécurité commune qui figurait dans le traité de Maastricht et sur laquelle les candidats devaient prendre position. Ne serait-ce que pour illustrer une fois de plus l'inanité de ces dispositions. Excédé par les relances revendicatives des Autrichiens et des Suédois, je leur avais demandé s'ils adhéraient bien à tout le traité, y compris la politique extérieure et

de sécurité commune. J'avais eu droit à un sourire narquois de mes interlocuteurs et à cette réplique : « Monsieur Delors, revenons à nos affaires et parlons business ». Je ne cite cette remarque et cet épisode que pour montrer la taille des obstacles qui se dressent sur la route d'une convergence, même partielle, de la politique étrangère.

J'ai rapporté ces propos au Conseil des ministres, mais aucun de ses membres n'a rebondi pour une réflexion qui aurait pu être utile.

[...]